

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 décembre 2017

Membres présents : 13 – Membres excusés : 02 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 décembre 2017 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 17 novembre 2017.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU - Prestataire

Accord unanime pour désigner le Cabinet RÉALITÉS pour effectuer la Déclaration de Projet avec mise en compatibilité du PLU dans le cadre de l'opération de réaménagement des parkings du Gour de Tazenat.

2. Création d'un emploi CUI-CAE pour une durée de 6 mois

Suite à une possibilité initiée par le Département, unanimité pour créer un poste CUI-CAE de 26 heures hebdomadaires, pris en charge à 90% pour aider à la cantine, au ménage de l'école et éventuellement à la garderie périscolaire et aux TAP.

3. Mise en place du RIFSEEP

Unanimité pour mettre en place le RIFSEEP en remplacement de toutes les indemnités existant sur la commune, telles l'IAT, l'IEMP, l'IHTS sur la base de groupes de fonction, pour l'IFSE :

Groupes de Fonctions					
	Emploi ou fonction exercée	Critères	Plafonds annuels réglementaires	Borne inférieure	Borne supérieure
Groupe A					
A1	Secrétaire Générale relevant du cadre d'emploi de Rédacteur (1 agent TP)	Encadrement Organisation des Services Gestion des Affaires Générales Exécution des décisions Relation avec les élus	17 480	7 165,00	14 330,00
Groupe B					
B1	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (1 agent TP)	Expertise finances Préparation et exécution du budget Comptabilité générale Paye	11 340	4 330,00	8 660,00
B2	Responsable de service technique (0 agent)	Encadrement d'équipe Organisation/planification du travail Relation avec les élus	11 340	1 700,00	3 400,00
Groupe C					
C1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (2 agents TP) ATSEM Principal de 2ème classe (1 agent à 29,5/35ème)	Expertise/Technicité Responsable de service sans équipe Technicité spécifiques Contraintes liés au poste ou aux missions Niveau d'expertise avéré pour certaines missions régulières Niveau de responsabilité important (ATSEM)	11 340	1 015,00	2 030,00
C2	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (1 agent à 20,64/35ème) Adjoint Technique (1 agent)	Connaissances en cours d'acquisition Expérience réduite Peu de formations	10 800	960,00	1 920,00
C3	Adjoints administratifs et techniques (0 agent)	En formation ou pas de formation particulière Missions d'exécution sans nécessité de connaissances spécifiques (APC, accueil, entretiens locaux)		700,00	1 400,00

Pour le CIA :

	Plafonds annuels réglementaires	Borne inférieure	Borne supérieure
Groupe A			
A1	1 630,00	25,00	75,00
Groupe B			
B1	1 260,00	20,00	50,00
B2	1 260,00	20,00	50,00
Groupe c			
C1	1 260,00	15,00	40,00
C2	1 200,00	10,00	30,00
C3	1 200,00	10,00	30,00

4. Mise en place des astreintes pour la période hivernale

Accord unanime pour mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2018 le système des astreintes sur les week-end de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, du vendredi soir au lundi matin. Ces astreintes seront levées par l'élu responsable des services techniques au vu des bulletins météorologiques au plus tard le matin du vendredi. Une indemnité de 109,28 € par agent et sera versée les week-end durant pour lesquels l'astreinte n'a pas été levée.

5. Mise à jour du tableau des effectifs

Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et suite à l'intégration directe d'un agent de la commune sur un poste d'ATSEM, accord unanime du conseil municipal pour :

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal à 29,5/35^{ème}
- avec création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 29,5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017.

6. Règlement pour la location de la Salle Polyvalente

Le nouveau règlement présenté par le groupe de travail ad hoc est adopté à l'unanimité.

7. Achat de mobilier pour la salle polyvalente

Accord unanime pour retenir l'offre de VEDIF pour un montant HT de 6 178,35 € pour 30 tables, 150 chaises, 4 chariots de transport, 5 mange-debout.

8. Cimetière : relevé topographique

Accord unanime pour retenir l'offre de BISIO pour effectuer le relevé topographique et la numérisation du cimetière afin de permettre une gestion informatisée de ce dernier, au prix de 2 640 € pour la première prestation et 1 320 € pour la seconde.

9. Stade : matériel d'arrosage

Accord unanime pour retenir l'offre de AUDEBERT SARL pour l'acquisition d'un matériel d'arrosage d'occasion et remis à neuf, destiné au terrain de football pour un montant de 2 000 €.

10. CSM : modification statutaire N°2

Afin entre autres choses de mettre à jour les groupes de compétences de la communauté de communes pour être éligible à la DGF bonifiée, unanimité pour approuver les modifications statutaires proposées.

11. SMAD des Combrailles : modification statutaire

Modification approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- a. Présentation du rapport annuel de l'AMF
- b. La demande de DETR pour le stade a été faite
- c. L'implantation des poteaux demandée par CIRCET pour la fibre optique a reçu l'accord des élus
- d. Les acheteurs du Lot 2 du Lotissement des Baisles se sont dédités. Un autre acheteur potentiel s'est manifesté.
- e. Un point est fait sur le groupe de travail de la cantine.
- f. Comités de villages : il reste 4 réunions à mettre en place avant avril. Les nouvelles adresses seront ensuite saisies en ligne sur le site.

- g. Le vernissage de l'exposition de Sylvie LEBON aura lieu samedi 23 décembre à 11h. La prochaine exposition « Carte Blanche » de Henrijean se déroulera du 1^{er} au 23 juin 2018.
- h. Le Conseil municipal ne donne pas suite en l'état à la proposition « voisins vigilants » et souhaite privilégier le protocole de « participation citoyenne ».
- i. Pour les tournois sportifs organisés par les jeunes de la Communauté de Communes, la mairie ne dispose pas de lots adaptés.
- j. Les travaux de prolongement de la voirie et des réseaux de la Zone des Gannes, au profit de M. Barbalat, débuteront durant le 1^{er} trimestre 2018.
- k. Le marché de Noël de l'école aura lieu le 22 décembre à la Salle Polyvalente.
- l. Le 14 janvier 2018 : repas du CCAS.
- m. Les vœux du maire sont prévus le 19 janvier 2018.
- n. Date du prochain CM : 2 février 2018